



Vous avez décidé de parrainer un enfant et vous vous posez tout naturellement quelques questions sur la gestion du parrainage, sur les enfants parrainés et les contacts que vous pourrez entretenir avec eux.

Pourquoi la Fondation Kémi-Malaïka soutient une association locale ?

Travailler avec une association locale est essentiel. Il est impossible de gérer efficacement des parrainages sans partenaires reconnus dans les pays. C'est une garantie de sérieux, cela permet un meilleur suivi des enfants et une meilleure connaissance de leurs besoins.

Qui sont les enfants parrainés ?

Les enfants sont issus de milieux très défavorisés et connaissent souvent d'importantes difficultés familiales. Nos partenaires sur place nous communiquent toutes les informations sur chaque enfant parrainé ainsi que la situation de sa famille.

Peut-on suivre un enfant même s'il quitte l'organisme avant le terme de sa scolarité?

Non. Dans ce cas, le parrainage ne peut pas être poursuivi car nous n'avons pas la possibilité d'aider individuellement les enfants non rattachés à notre partenaire.

Nous proposons alors au parrain de reporter son aide sur un autre enfant.

Pourquoi l'enfant quitte-t-il l'organisme parrainé ?

Les enfants parrainés vivent dans des familles en situation précaire qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie. Ils peuvent ainsi se déplacer pour trouver une situation plus favorable. Par exemple : la famille tentera de retourner dans son village d'origine. Ou elle essaiera de trouver un meilleur emploi ailleurs.

Peut-on envisager de faire venir son filleul en Europe ?

Non. Le parrainage a pour objet d'insérer l'enfant dans son pays. Le faire venir en France dépasse le cadre du parrainage et risque de perturber l'enfant plus que de l'aider.

Peut-on rendre visite à son filleul au cours d'un voyage ?

Oui. Quelle chance si vous pouvez venir visiter notre travail sur place et rencontrer par la même occasion votre filleul/e !

Vous pourrez ainsi vous rendre compte par vous-même de la situation du pays et des conditions dans lesquelles vit l'enfant. Si vous envisagez un tel voyage, surtout, prévenez-nous afin que nous puissions organiser la rencontre.



Peut-on envoyer des lettres, des cadeaux et de l'argent ?

- Des lettres, oui. Le plus possible, des cartes postales (les enfants adorent, de même que les jolis timbres) en français ou encore dans la langue maternelle de l'enfant si vous avez la chance de la connaître. Les enfants aiment beaucoup les lettres, ils sont toujours heureux d'en recevoir.
- Des cadeaux, non. Nos partenaires ne le souhaitent pas. Cela leur pose tout d'abord des problèmes de logistique. Et surtout un vrai problème psychologique vis-à-vis des enfants. Cela risque de créer un climat d'injustice et d'inégalité non seulement au sein de l'école mais également au sein de leur propre famille (ces enfants ont souvent plusieurs frères et sœurs), ce qui n'est pas notre but, ni le leur.
- De l'argent, surtout pas. Nous ne pouvons le faire parvenir directement à l'enfant. Si toutefois, en remplacement, vous souhaitez faire un don supplémentaire, nous le transmettrons à l'école et tous les enfants de l'école Kalan dont fait partie votre filleul(e) en profiteront.

Parrainage intégral et partiel : comment envoyer le courrier à son (sa) filleul(e) ?

Votre parrainage encourage un enfant dans sa scolarité et vos courriers sont attendus par votre filleul(e). Adressez-les à Kémi-Malaïka qui le transmettra aux concernés.

Pour toute correspondance concernant votre filleul(e), n'oubliez pas d'indiquer son nom-prénom – numéro de référence. Nous vous invitons à ne mentionner ni votre adresse personnelle, ni votre numéro de téléphone sur les lettres adressées à votre filleul(e), afin d'éviter toute sollicitation de sa part ou de sa famille en dehors du cadre du parrainage.

Comment recevoir du courrier de mon (ma) filleul(e) ?

Uniquement par l'intermédiaire de Kémi-Malaïka. Vous remarquerez parfois un décalage entre la date de rédaction de la lettre de votre filleul(e) et le moment où vous la recevez. L'enfant écrit lorsqu'il en éprouve l'envie. Le courrier est acheminé en nombre en Europe par l'intermédiaire des personnes rentrant de chantiers ou de missions de volontaires et vous est ainsi transmis.

Si vous ne pouvez pas le traduire, faites-le nous savoir. Nous essaierons de nous en charger.

Je n'ai pas de nouvelles de mon (ma) filleul(e)

L'enfant est peut-être trop petit ou pas assez sûr de son français pour vous écrire. Ne vous impatientez pas, faites-vous une joie du moindre petit mot, mais ne vous attendez pas à un échange suivi, il est rare.

Quand dois-je faire mon 1er versement ?

Avant réception du dossier de parrainage de l'enfant.

Et si j'ai des problèmes financiers ?

Vous avez pris un engagement moral et personnel. Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous en faire part rapidement. Nous assumerons votre engagement en prenant le relais ou en confiant l'enfant à un autre parrain.



PARRAINAGE – QUESTION / RÉPONSE

décembre 2011

Dans mon courrier à Kémi-Malaïka, que dois-je mentionner ?

Pour un traitement plus rapide, n'oubliez pas d'indiquer :

- votre adresse
- votre numéro de référence Kémi-Malaïka
- le nom complet de l'enfant
- son pays et le nom du programme